

ACTION DE L'ONG ANTIDOTE EUROPE CONTRE LE COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES (CEA)



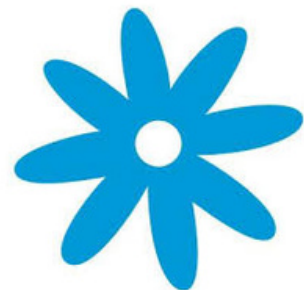
NOTE DE SYNTHÈSE À DESTINATION DE LA PRESSE - FÉVRIER 2026

Entre le 2 et le 13 mars 2026, des milliers d'habitants de Fontenay-aux-Roses, Clamart, Châtillon et Le Plessis-Robinson découvriront dans leur boîte aux lettres un message inhabituel.

Un tract les informera que le centre de recherche du Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives (CEA) à Fontenay-aux-Roses - qui héberge environ 400 macaques - conduit dans l'opacité la plus totale des activités de recherche susceptibles d'avoir des impacts forts en matière de santé publique et d'environnement sur leur territoire.

Ils découvriront que le site dispose d'installations classées en confinement biologique de niveau P3 à proximité immédiate des zones d'habitation. Cela signifie que certains agents pathogènes nécessitant des mesures de sécurité renforcées peuvent y être manipulés.

Depuis 2015, nous demandons au CEA de faire la lumière sur ses activités. Face à son silence, nous avons décidé de rendre publiques les informations dont nous disposons.



3 ANS DE BATAILLE JURIDIQUE POUR DEMANDER AU CEA... QU'IL RESPECTE LA LOI

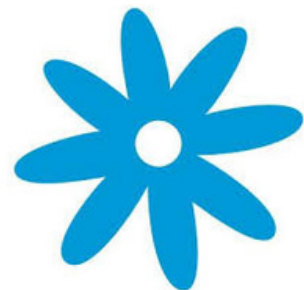
En France, la loi garantit à toute personne l'accès aux documents produits ou détenus par une administration, sauf exceptions strictement encadrées (secret défense, vie privée, secret industriel...). Une autorité indépendante, la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), veille au respect de ce droit.



En mai 2023, Antidote Europe demande à la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) des Hauts-de-Seine plusieurs documents relatifs aux autorisations dont bénéficie le CEA pour la détention, l'importation et l'élevage d'animaux non domestiques sur le site de Fontenay-aux-Roses : agréments, autorisations administratives, procès-verbaux d'inspection.

La DDPP refuse.

L'association saisit alors la CADA. Après plus de deux ans de démarches, les documents sont finalement communiqués en septembre 2025. En plus de nombreuses non-conformités en matière d'hygiène, de formation des personnels et de gestion des médicaments, ils révèlent qu'un arrêté du 23 mai 2024 renouvelle l'agrément autorisant le CEA à importer, élever et utiliser des animaux à des fins de recherche.



Antidote Europe décide d'attaquer cet agrément au motif que le Code de l'Environnement n'est pas respecté. L'avocat de l'association a déposé une requête introductive d'instance au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise le 18 novembre 2025. Les risques environnementaux (pollutions) et sanitaires (contaminations biologiques) sont avérés et les obligations d'information et de participation du public n'ont pas été respectées, alors même que le site du CEA héberge un laboratoire P3.

En effet, certaines expériences impliquent d'infecter les singes avec des virus tels que ceux du SIDA ou de la COVID-19 ou avec des bacilles de la tuberculose ou de la coqueluche. L'élevage rejette ses eaux usées dans le réseau public d'assainissement sans traitement spécifique. Cette situation peut entraîner un risque important de pollution par les traitements vétérinaires, les matières fécales ou encore les cadavres d'animaux compte-tenu du nombre important de primates sur le site (le nombre exact n'étant pas connu).

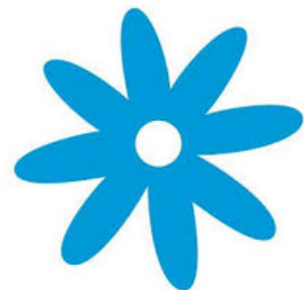
Plusieurs laboratoires de ce type existent dans le monde et des "fuites" d'agents pathogènes se sont déjà produites. Problème : aucun protocole de sécurité spécifique ne semble avoir été mis en place avec les autorités locales.

NOUS AVONS DONC DÉCIDÉ D'INFORMER LES POPULATIONS RIVERAINES

Combien d'habitants de Fontenay-aux-Roses et des communes avoisinantes sont au courant des activités du CEA ? Des responsables du site affirment que l'information a été diffusée par voie de communiqués de presse et de dossiers consultables en mairie, mais reconnaissent qu'il n'y a pas eu d'enquête publique sur l'acceptabilité de ces recherches par la population riveraine.

En attendant que la justice se prononce sur la validité de l'agrément, nous refusons l'opacité. Les riverains ont le droit de savoir ce qui se passe à côté de chez eux.

En plus des 7 000 tracts qui seront distribués aux habitants en mars 2026 nous avons interpellé en février 2026 par pétition interposée Madame Anne-Isabelle Etienne, nouvelle administratrice générale du CEA depuis juillet 2025.



Nous lui demandons de créer une commission locale d'information sur l'expérimentation animale et de publier annuellement un rapport sur les initiatives prises pour le remplacement des expériences sur les animaux. **En effet, l'expérimentation animale sur des primates est au cœur de ces recherches et pose aussi de nombreuses questions éthiques.** Certaines de nos revendications portent par ailleurs sur le remplacement de ces animaux, le contrôle de leur conditions de vie, ou encore leur réhabilitation en sanctuaire.

UNE QUESTION NOUS TARAUDE : LE CEA PRATIQUERAIT-IL LE GAIN DE FONCTION SUR LE SITE DE FONTENAY-AUX-ROSES ?

Une autre interrogation demeure.

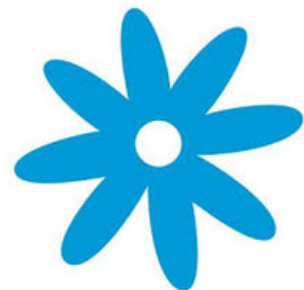
Ce laboratoire P3 (l'Institut François Jacob) mène des recherches en infectiologie, radiobiologie et sciences du vivant. Certaines recherches en infectiologie incluent des expériences dites de « gain de fonction », consistant à modifier des agents pathogènes pour leur conférer de nouvelles propriétés, autrement dit, les rendre encore plus virulents ou transmissibles. Plusieurs scientifiques appellent à une régulation ou un arrêt de ces expériences à haut risque.

En janvier 2025, le sénateur Arnaud Bazin interroge le gouvernement (question écrite) sur l'encadrement de ces pratiques en France.

Le sénateur - après avoir rappelé qu'il n'existe pas de base légale pour contrôler de manière préventive la biosûreté dans ces laboratoires - aimerait savoir si la France autorise les recherches de gain de fonction et, dans l'affirmative, si elles sont conduites dans des laboratoires P3 ou P4. Il demande également si des mesures de sécurité spécifiques sont prescrites pour les laboratoires situés à proximité des centres urbains.

Nous aussi, nous aimerions bien le savoir.

Quelles sont les expériences menées sur les singes dans ce laboratoire de Fontenay-aux-Roses ? Pratiquait-il le gain de fonction à quelques dizaines de mètres des habitations ?



« DES DOMMAGES COLLECTIFS, À GRANDE ÉCHELLE » SELON LE COMITÉ D'ÉTHIQUE DU CNRS

En juin 2025, le Comité d'éthique du CNRS publie un avis sur la manipulation d'agents pathogènes à potentiel pandémique, plus particulièrement les expériences dites de « gain de fonction » (ou de « perte de fonction »).

Le comité souligne les tensions croissantes : compétitivité scientifique internationale, financements à haut risque, pression à l'innovation rapide. Il évoque explicitement la possibilité de « dommages collectifs à grande échelle » et appelle à la prudence, au renforcement du dialogue entre scientifiques, décideurs et société civile, et à une meilleure structuration du débat public sur ces recherches à haut risque.

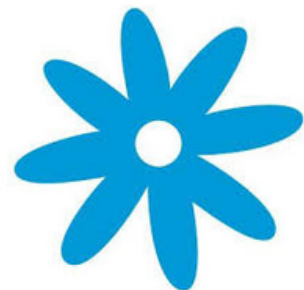
Autant de raisons d'exiger davantage de transparence.

LA TRANSPARENCE, UN ENGAGEMENT À HONORER

Le 22 février 2021, le CEA adhère à une charte de transparence et prend les engagements suivants :

1. Expliquer les raisons et les conditions du recours aux animaux à des fins scientifiques et réglementaires ;
2. Diffuser l'information auprès du grand public et des médias ;
3. Faciliter les échanges d'information avec le grand public et des médias ;
4. Produire chaque année un document sur les progrès en matière d'information du public.

Ces engagements doivent être pleinement respectés pour le site de Fontenay-aux-Roses, au regard des enjeux environnementaux et sanitaires dont il est question.



QUI SOMMES-NOUS ?

Antidote Europe est une association créée en 2004 par des femmes et des hommes de science. Elle s'oppose à l'expérimentation animale pour des raisons rigoureusement scientifiques. L'association a ainsi pour but d'informer sur les dégâts que cette pratique provoque sur la santé humaine et sur l'environnement et promouvoir des méthodes plus fiables, moins dangereuses et plus éthiques.

Découvrir notre action pour plus de transparence au CEA :
<https://antidote-europe.eu/des-virus-au-cea/>



CONTACT

André Menache, vétérinaire et Président de l'association.

info@antidote-europe.eu - 06 23 42 62 95